

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : **Stéphanie Caron**

<https://www.cadre21.org/membres/28e151b168fbdf4f93c9c48f>

Date d'obtention : 2024-10-11 18:26:55

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte

Question 1 - Comment puis-je résumer les étapes de la méthode Sexto?

L'intervenant doit d'abord rencontrer individuellement l'auteur du signalement et la victime, puis remplir une grille d'évaluation. Il vérifie ensuite les informations auprès des jeunes impliqués ou des témoins, et rencontre l'instigateur pour obtenir sa version des faits. Selon que l'acte est malveillant ou impulsif, l'intervenant adapte sa démarche. Pour un acte impulsif, il consulte les politiques de l'établissement et le Code criminel, confisque temporairement les appareils électroniques concernés lorsque de la pornographie juvénile pourrait être en cause et informe le Service de police. Si l'acte est malveillant, l'intervenant confisque le téléphone de l'instigateur et laisse le Service de police prendre le relais.

Question 2 - Qu'est-ce que je retiens des 3 mises en situation présentées?

Dès qu'un élève signale un cas de sextage, le protocole Sexto doit être appliqué et l'intervenant doit rencontrer individuellement chacun des élèves concernés pour compléter la grille d'évaluation. La suite des interventions dépend toujours de chacune des situations. Toutefois, aussitôt que l'intervenant doute qu'il pourrait s'agir de la pornographie juvénile, il doit communiquer rapidement avec le Service de police.

Question 3 - Quelle étape me semble la plus délicate lors de l'application de la méthode Sexto?

L'étape qui me semble la plus délicate lors de l'application de la méthode Sexto est celle où l'intervenant doit s'entretenir avec le jeune instigateur qui a commis un acte impulsif ou malveillant.